Image not found or type unknown

RDC visa d'établissement pour missionnaire

Par **apy**, le **05/09/2015** à **22:41**

Bonjour,

Lors d'une année de volontariat passée en RDC, j'ai fait faire un visa d'établissement pour religieux. Je suis retournée plusieurs fois depuis en faisant à chaque fois un visa touristique qui me coûte 85 euros alors que mon visa d'établissement est encore valable. Peut-on simplement y ajouter un visa d'entrée et sortie où dois-je continuer avec les visas touristiques?

Merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés